



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'ARC MOSELLAN
SEANCE DU 25 AOÛT 2014**

L'an deux mille quatorze, le 25 Août 2014 à 18 heures, les membres du conseil communautaire désignés par les conseils municipaux des communes constituant la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan créée par l'arrêté préfectoral N° 2003-DRCL/1-080 du 9 décembre 2003, se sont réunis au restaurant du Moulin à BUDING sur la convocation du Président, conformément aux dispositions prévues par le Code des Collectivités Territoriales ;

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs les délégués titulaires

RIVET Gérald - KIFFER René - DIOU Bernard - KOWALCZYK Pierre - MORREALE Joséphine - LENARD Marie-Hélène - GUERDER Norbert - LA ROCCA Salvatore - BERGE Séverine - GLAUDE André - SOULET Guy - LA VAULLEE Jean-Pierre - CEDAT-VERGNE Nathalie - CURATOLA Anna - CAILLET Gérard - HIPPERT Patrick - PRIESTER Norbert - KIEFFER Jean - FREY Marie-Thérèse - BERVEILLER Patrick - PIERRAT André - ZENNER Pierre - VAZ Natacha - WERQUIN Jean-Michel - REGNIER Nathalie - REMY Denis - WAX Hervé - FRANQUIN Daniel - HEINE Pierre - BRANZI Didier - SONDAG Christian - FOHR Michel - ROSAIRE Pierre - KOLOGRECKI Stéphane - VOUIN Jean-Pierre - BORNE Brigitte - ZORDAN Jean - JOST Pascal - DITSCH Hubert.

DELEGUE TITULAIRE ABSENT DONNANT PROCURATION

M. NOËL Guy délégué titulaire, donne procuration à M. KOWALCZYK Pierre
Mme HOZE Marie-Jeanne déléguée titulaire, donne procuration à M. KIFFER René
Mme BENSI Anabel déléguée titulaire, donne procuration à Mme CURATOLA Anna
M. BELKACEM Smaïl délégué titulaire, donne procuration à M. LA VAULLÉE Jean-Pierre
Mme MULLER Jocelyne déléguée titulaire, donne procuration à M. CAILLET Gérard
M. GASSERT Jacques délégué titulaire, donne procuration à M. HIPPERT Patrick
Mme LUZERNE Marie-Rose déléguée titulaire, donne procuration à M. REMY Denis
Mme HALLE Dominique déléguée titulaire, donne procuration à M. HEINE Pierre
Mme CORNETTE Isabelle déléguée titulaire, donne procuration à M. DITSCH Hubert

ABSENT EXCUSE :

GHIBAUDO Michel – MASSON Jean-Louis – LE CORRE Jean-Yves – LERAY Gérard - BALLAND Eric – SPET Arnaud – THIRIA André – ROCHE Géraldine – MAKHLOUFI Rachid

Secrétaire de séance : Monsieur KIFFER René

Membres en exercice :	57
Membres présents :	39
Nombre de votes :	48

L'ordre du jour

1. Communications
2. Zone Bellevue : Location du Bâtiment WALLERICH

Point n°1

OBJET : COMMUNICATIONS

Monsieur le Président informe que :

- 1) Pour le projet de mise en sécurité de la Gare d'Hombourg-Budange, le bureau en accord avec la CAO souhaitent suspendre le projet (coût achat 44 000 €, coût mise en sécurité : Estimation totale des 3 lots 121 000 € HT). Après discussion avec l'association ALEMF, cette dernière sera prête à racheter la gare.
- 2) Dotations pour les investissements (espaces publics, enfouissements des réseaux, éclairages publics) pour la période 2014-2019 prendre rendez-vous avec Patricia
- 3) Tableau billets de match FC METZ répartition par commune

Point n°2

OBJET : ZONE BELLEVUE : LOCATION DU BÂTIMENT WALLERICH

Le bâtiment sis au 30 Boulevard Bellevue sur la zone communautaire de GUÉNANGE a été laissé vacant suite à la liquidation de l'Entreprise WALLERICH.

Plusieurs candidatures pour la reprise du bâtiment nous sont parvenues ces derniers mois, n'ayant pu aboutir à ce jour.

La CCAM a été contactée dernièrement par la Société LINEAZEN, spécialiste dans la fabrication d'immeubles à ossature bois (jusqu'à 8 étages), qui s'avère fortement intéressée par la configuration et la volumétrie des locaux dans leur intégralité.

Après concertation avec l'intéressé et l'étude de Maître Hartenstein quant aux solutions de reprise qui s'offrent à nous, il a été décidé de proposer à la Société LINEAZEN un contrat de bail de 3 ans avec option d'achat à l'issue de la période, assortie d'une possibilité de transformation en bail commercial classique (si pas d'achat à l'issue des 3 ans).

La reprise du bâtiment par la Société LINEAZEN se ferait dans les mêmes conditions financières que celles qui avaient été imaginées initialement avec l'Entreprise WALLERICH, à savoir un loyer mensuel fixé à 13 000 € HT les 3 premières années.

Le Bureau réuni le 19 Août 2014 ayant émis un avis favorable, le Conseil Communautaire, après débat, décide à l'unanimité :

- de confirmer la reprise des locaux sise 30 Boulevard Bellevue à GUÉNANGE à la Société LINEAZEN par location de 3 ans avec option d'achat à compter du 1^{er} septembre 2014 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

L'ordre du jour épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 18 heures 50

Le Président,
Pierre HEINE

Le Secrétaire,
Joséphine MORREALE